

PRÉSIDENTIELLE 2017

NOUVELLES EXIGENCES DÉMOCRATIQUES :
QUELLES RÉPONSES DES CANDIDATS ?

LES PROPOSITIONS DES CANDIDATS EN
MATIÈRE DE GOUVERNANCE



Le regard de Décider ensemble

Les citoyens manifestent une défiance de plus en plus forte à l'égard des élus, des institutions et de la Politique en règle générale. S'ils sont nombreux à manifester un intérêt certain à l'égard de la démocratie (91% des Français déclarent que la démocratie est importante pour eux), ils portent dans le même temps un regard critique sur son fonctionnement puisqu'ils estiment à 60% qu'elle fonctionne mal.

Cette réserve s'accompagne d'une interrogation sur l'éthique de la classe politique, d'une remise en question de leur pouvoir d'influence sur le réel et de leurs capacités à prendre des décisions apaisées. Les citoyens ne sont pour autant pas défaitistes face à cet état de fait. Ils ont trouvé de nouvelles manières de se faire entendre, de débattre et de participer à la vie politique. Ces actions se construisent dans des sphères moins traditionnelles et sans doute plus éloignées des institutions et des cercles d'action publique consacrés. Ces changements peuvent sembler à la marge, mais ils n'en démontrent pas moins le besoin grandissant de renouvellement des systèmes politiques actuels.

Une demande forte de renouvellement de la part des citoyens et de la société civile

Le volontarisme citoyen se traduit par des initiatives multiformes. Au niveau local et national des individus s'auto-organisent et prennent leur part dans la réalisation d'actions bénéfiques à la communauté.

Les mouvements citoyens et associatifs (Colibris, les Zèbres etc.) multiplient les projets collaboratifs. Ils promeuvent le pouvoir d'agir des citoyens et de nouveaux modèles d'organisations plus horizontaux et transparents (sociocratie, méthodes agiles, gouvernance partagée).

Dans la même perspective, Nuit Debout est un mouvement spontané qui a mis en lumière l'année dernière l'envie des citoyens de débattre des sujets qui les concernent : écologie, éducation, économie...

Ces dynamiques se retrouvent aussi dans la société civile plus organisée : les acteurs constitués, entreprises, collectivités locales, etc. se penchent aussi sur ces questions en témoigne par exemple le développement de nouveaux dispositifs comme les budgets participatifs à l'échelle locale. En parallèle, l'émergence des « civics techs », ces applications qui promettent de réduire la distance entre citoyens et élus, de décrypter les programmes des candidats ou les zones d'ombre du système politique français permet de répondre à la demande des citoyens à plus de transparence et de participation.

La société civile d'une part et les citoyens plus généralement ont déjà amorcé un changement dans leurs manières de faire et expriment des attentes fortes sur le sujet. Face à cela, quelles réponses apportent les candidats ?

De nouvelles figures politiques qui favorisent l'émergence des questions démocratiques

Les élections présidentielles ont mis en lumière des candidats méconnus du grand public (Jean Lassalle et François Asselineau ont réussi pour la première fois à récolter les 500 parrainages nécessaires pour se présenter à l'élection présidentielle) tandis que les primaires ont favorisé l'émergence d'outsiders de leur parti, Benoît Hamon et François Fillon, auxquels sont venus s'ajouter deux candidats, populaires dans les sondages mais sans parti historique : Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon.

Ce renouvellement partiel des figures politiques a eu plusieurs conséquences :

- D'une part, un effacement des partis dans la campagne de leur candidat. Les primaires ont fait émerger des postulants qui n'étaient pas les plus pressentis ou populaires au sein de leur famille politique.
- D'autre part, les intellectuels français sont plutôt restés en retrait durant la campagne : soutenir un pré-candidat était délicat et il était ensuite trop tard pour se positionner alors que la majorité du programme avait été dévoilé.
- Les candidats ont fait le choix d'élaborer leur programme en impliquant les citoyens et la société civile pour légitimer leurs démarches. François Fillon a associé la société civile à son projet de campagne : d'abord par un pôle dédié, puis par un organigramme complet estampillé société civile. Emmanuel Macron et ses marcheurs ont recueillis les doléances et les propositions des citoyens au cours des derniers mois, et celles-ci, après avoir été analysées par des experts et des chercheurs, ont été intégrées dans le programme du candidat. Benoît Hamon a permis aux citoyens de commenter, d'amender ou de faire de nouvelles propositions en ligne sur son programme. Ces réflexions ont nourri le conseil citoyen composé de 40 personnes tirées au sort et représentatives de la population française qui a ensuite

fait de nouvelles recommandations à intégrer au programme du candidat. Jean-Luc Mélenchon a laissé la possibilité aux citoyens de poster des propositions en ligne, qui ont ensuite été amendées et discutées lors d'une convention qui regroupait militants et citoyens tirés au sort.

Le numérique : nouveau support de campagne

La campagne présidentielle se fait le miroir de l'évolution de notre société : énormément relayée sur internet de manière générale, et de manière accrue sur les réseaux sociaux, certains candidats se sont appropriés les outils numériques. Jean-Luc Mélenchon s'est particulièrement illustré dans cet exercice : chaîne youtube, hologramme, création d'un jeu vidéo... Les internautes peuvent aussi commenter, amender ou suggérer des propositions en ligne pour enrichir son programme.

Si tous n'ont pas été aussi ambitieux, d'autres candidats se sont prêtés à l'exercice : la première étape du conseil citoyen de Benoît Hamon s'est tenue en ligne, Emmanuel Macron et son équipe font une utilisation massive des réseaux sociaux pour transmettre leurs idées et rester visibles, Florian Philippot a lui aussi créé une chaîne youtube... Autant de moyens de toucher un public jeune et connecté mais aussi de se soustraire aux modes de communication consacrés, en délivrant son message politique directement sans intermédiaire. C'est un moyen pour les candidats de faire parler d'eux : la viralité du web leur assure, avec une communication adéquate, une reprise en continu.

Le renouvellement des pratiques démocratiques comme sujet phare de campagne

La campagne présidentielle se fait aussi le miroir de l'exigence des Français en matière de démocratie. Les onze candidats abordent les questions de gouvernance dans leur programme et certains candidats de premier rang ont mis au cœur de leur campagne le renouvellement des pratiques démocratiques.

On retrouve dans les programmes trois types de propositions en matière de gouvernance :

- Celles qui ont trait à la modification des institutions,
- celles qui s'intéressent à la modification des pratiques en matière de politique
- et les propositions liées à la participation citoyenne.

1. Remanier les institutions

La modification des institutions, notamment du Parlement, est un thème récurrent dans le programme des candidats. S'ils ne prônent pas tous les mêmes solutions, chacun revendique la modification du Sénat ou de l'Assemblée nationale dans ses fonctions, sa composition etc.

Modifier l'Assemblée nationale

La réduction du nombre de parlementaires et l'instauration de la proportionnelle aux élections législatives sont des mesures assez consensuelles. Elles sont inscrites dans la majorité des programmes. Les candidats souhaitent réduire d'environ un tiers le nombre de députés et de sénateurs. L'introduction de la proportionnelle connaît des variantes : Nicolas Dupont-Aignan, Benoît Hamon, Jacques Cheminade, Jean Lassalle proposent d'introduire une dose de proportionnelle, tandis que Marine Le Pen, Philippe Poutou ou Jean-Luc Mélenchon souhaitent mettre en place une proportionnelle intégrale.

Réformer le Sénat

L'Assemblée nationale n'est pas la seule institution que les candidats veulent modifier. Benoît Hamon et Jacques Cheminade proposent de réformer le Sénat et de remplacer les sénateurs par des représentants de différents collèges : collège citoyens, membres de droits etc., tandis que Jean-Luc Mélenchon propose de le supprimer pour le remplacer par une nouvelle institution, l'Assemblée de l'intervention populaire et du long terme. Ces mesures ne sont cependant pas partagées par tous les candidats.

Des propositions plus hétérodoxes

D'autres propositions, moins populaires, figurent aussi parmi les programmes des candidats : Philippe Poutou promet de supprimer la présidence de la République et ses pouvoirs, Jacques Cheminade et François Asselineau avancent l'idée de réformer le Conseil constitutionnel. Le Conseil économique, social et environnemental se voit aussi supprimé dans les programmes de Nicolas Dupont-Aignan et de Jean-Luc Mélenchon alors que Benoît Hamon propose d'en améliorer la transparence.

2. Remettre en question les pratiques politiques

Le non-cumul des mandats

Les pratiques des élus sont elles aussi interrogées dans les programmes. Le non-cumul des mandats est une proposition très consensuelle : seule Marine Le Pen n'y fait pas allusion dans son programme. Si François Fillon propose seulement de conserver la loi sur le non cumul des mandats, d'autres candidats vont un peu plus loin : non cumul strict, limitation dans le temps ou la durée, impossibilité de pratiquer une autre activité professionnelle rémunérée en parallèle, limitation dans le temps des mandats identiques etc.

Moralisation et transparence de la vie politique

Les mesures qui tournent autour de la moralisation de la vie politique sont aussi largement présentes sauf chez Marine Le Pen. Cinq des onze candidats souhaitent rendre inéligible toute personne dont le casier judiciaire n'est pas vierge. La question des conflits d'intérêt est abordée dans les programmes de MM. Mélenchon, Macron et Asselineau et celle de l'emploi des proches l'est chez François Fillon (qui souhaite plus de transparence) et Emmanuel Macron.

Création d'un statut de l'élu

Enfin, le statut de l'élu est aussi mis en lumière dans les programmes : présent chez quatre des onze candidats, ce statut a pour vocation de démocratiser l'accès à un mandat et favoriser le renouvellement de la classe politique. Il s'agit de garantir une formation aux élus, mais aussi un retour à l'emploi à l'issue du mandat et ainsi de permettre à chacun de s'engager dans la vie publique sans risque pour son travail ou ses droits.

3. La participation citoyenne au coeur des programmes

Les propositions pour inciter les citoyens à prendre part à la vie publique sont nombreuses et présentes chez tous les candidats. Elles sont parfois même au cœur des programmes comme chez Benoît Hamon ou Jean-Luc Mélenchon.

Vote et référendum toujours présents

La participation citoyenne apparaît de manière très traditionnelle chez certains, avec des propositions sur le vote (prise en compte du vote blanc ou autorisation des étrangers à voter à certaines élections, abaissement du droit de vote à 16 ans) et sur les référendums. Les appels à ce mode de scrutin sont extrêmement nombreux chez les candidats : Marine Le Pen, Nicolas Dupont-Aignan, Jean-Luc Mélenchon, François Asselineau proposent de conditionner toutes modifications de la Constitution à un référendum, mais ce n'est pas le seul moment où les candidats souhaitent le mobiliser. Ils proposent d'y avoir recours pour trancher diverses questions : réduction du nombre de parlementaires (F. Fillon), politique énergétique, dette publique et immigration (F. Asselineau), ou encore appartenance de la France à l'Union européenne (M. Le Pen). Plus de la moitié des candidats souhaitent mettre en place un référendum populaire ou référendum d'initiative citoyenne, qui permettrait de mettre en débat des idées dès lors qu'elles sont soutenues par 500.000 citoyens.

Emmanuel Macron, Benoît Hamon, Jean-Luc Mélenchon, Jacques Cheminade ou encore François Asselineau souhaitent que soit mis en place des débats nationaux ou des conférences de citoyens sur des sujets d'importance.

Une ouverture de la démocratie ?

D'autres propositions sont moins partagées par tous les candidats et plus novatrices en terme de participation citoyenne : Certains candidats proposent d'offrir plus de place aux citoyens dans les institutions : grâce au statut de l'élu, mais aussi en réformant le Sénat et en créant un collège citoyen (B. Hamon) ou encore grâce à une Assemblée constituante (J-L. Mélenchon).

Il s'agit aussi de leur donner plus de pouvoir en terme de décision, au-delà des référendums. Benoît Hamon propose de permettre aux citoyens d'écrire la loi de manière collaborative, ou d'instaurer un « 49.3 citoyen » pour permettre au corps électoral de jouer un rôle dans le processus de prise de décision.

Il s'agit enfin d'offrir la possibilité aux citoyens de prendre part à de nouveaux domaines : Benoît Hamon, à l'échelle nationale, et Emmanuel Macron, à l'échelle locale, encouragent tous les deux le recours au budget participatif pour permettre aux citoyens de participer à la répartition de l'argent public.

Quelque soit l'intensité des propositions qui sont faites, il n'y a pas un seul candidat qui a fait l'impasse sur les mesures démocratiques dans son programme. Certains ont même déjà appliqué à leur échelle ce qu'ils prônaient en offrant la possibilité aux citoyens et à la société civile de s'exprimer et de participer à l'élaboration de leur programme. Les mesures les plus novatrices laissent entrevoir à la fois une ouverture et un renforcement de la démocratie.

Le regard de Loïc Blondiaux, Professeur en science politique à l'université Paris 1 Panthéon- Sorbonne, Directeur du parcours Ingénierie de la concertation du Master Affaires publique.



*Professeur de science politique à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et chercheur au Centre européen de sociologie et de sciences politiques CESSP.
Il dirige le parcours Ingénierie de la concertation du master professionnel Affaires publiques et a présidé le conseil scientifique du Groupement d'intérêt scientifique « Participation du public, décisions, démocratie participative » de 2009 à 2017.*

Décider ensemble : Comment percevez-vous la prise en compte des questions démocratiques au sein de la campagne ?

Loïc Blondiaux : Premièrement, cette campagne dément le lieu commun selon lequel les questions institutionnelles n'intéressent pas les citoyens et devraient donc être écartées des programmes de campagne. Jean-Luc Mélenchon et Benoît Hamon ont beaucoup investi cette thématique et la perspective d'un passage à la 6e République a même contribué à légitimer Jean-Luc Mélenchon. On voit bien que l'idée commence à gagner du terrain.

Que ce soit au moment des primaires (de droite et de gauche) ou dans le cadre plus précis de la campagne présidentielle, la démocratie participative - qui avait été un peu démonétisée par Ségolène Royal - a de nouveau été un sujet à traiter. De ce fait, chaque candidat ou presque, dès les primaires, s'est efforcé de proposer une ou deux mesures emblématiques visant à faire participer les citoyens.

A titre d'exemple, je pense notamment à Nathalie Kosciusko-Morizet ou à Arnaud Montebourg qui ont tous les deux proposé un Sénat tiré au sort (tout ou en partie). C'est aussi le cas de Manuel Valls qui n'est pas particulièrement engagé sur ces sujets et qui envisageait pourtant une consultation systématique des citoyens lors de l'élaboration des lois.

On peut toutefois noter que la droite traditionnelle est dans son rôle quand elle ne prévoit aucun changement institutionnel ou en faveur de la démocratie participative.

Du côté d'Emmanuel Macron, la prise en compte des modalités de participation s'est plus faite au moment de la campagne que ce soit dans l'affichage de son mouvement ou dans le dispositif de consultation qui a précédé l'élaboration de son programme plutôt que dans des propositions institutionnelles.

On observe donc une réhabilitation de cette idée de démocratie participative.

Quelques remarques complémentaires pour terminer ce propos liminaire : nous avons aussi vu se généraliser lors de cette campagne des réflexions sur les modalités mêmes du vote : reconnaissance du vote blanc pour de nombreux candidats et instauration du vote obligatoire chez Jean-Luc Mélenchon.

On observe par ailleurs, de façon très claire, un clivage entre, d'une part, les candidats qui souhaitent encourager les référendums et initiatives citoyennes : c'est le cas notamment de Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen ou encore Benoît Hamon et ceux qui, d'autre part, sont très silencieux sur ces points comme peuvent l'être François Fillon ou Emmanuel Macron.

Décider ensemble : Certains candidats ont fait le choix de mettre en valeur la participation citoyenne dans leurs programmes. C'est notamment le cas de Benoît Hamon et de Jean-Luc Mélenchon. Cela témoigne-t-il d'une prise de conscience, d'un changement des pratiques ou cela relève-t-il plus d'une simple stratégie de communication politique ?

Loïc Blondiaux : Les deux hypothèses sont valables. Il y a un usage communicationnel de la participation qui est aujourd'hui bien rodé et qui est le pendant d'une rhétorique antisystème. Plus on essaie de paraître proche des citoyens et moins on tombe sous la critique de la distance, de la supériorité ou de l'arrogance. Chaque candidat espère ainsi des gains en termes d'image ou de réputation.

Cependant d'un certain point de vue les acteurs politiques ressentent plus ou moins fortement - selon les camps et les personnalités - une érosion de leur légitimité et les concessions qui sont faites à la participation sont beaucoup plus fortes qu'il y a certaines années, notamment de la part des partis politiques.

Les primaires en sont un exemple. En effet, même si celles-ci elles découlent aussi d'autres facteurs - notamment liés à l'absence de leadership - ces primaires témoignent aussi d'un sentiment selon lequel les partis politiques ne peuvent plus à eux seul revendiquer le monopole du processus de sélection des candidats.

Dans ce cas de figure, nous sommes au-delà d'un simple effet de communication. Les primaires produisent de véritables effets sur les partis et les militants.

Si l'on regarde maintenant du côté de Benoît Hamon, on a le sentiment, à tort ou à raison, que sa volonté de prise en compte des avis citoyens en particulier grâce à son conseil citoyen, est le signe fort d'une ouverture à la part citoyenne. Même s'il est vrai que ce conseil citoyen n'a pas eu de réel effet sur la campagne (lié à la fois au faible score de Benoît Hamon dans les sondages et au caractère trop tardif d'instauration de ce conseil) cela reste une reconnaissance encourageante. Concernant Jean-Luc Mélenchon, l'instauration du tirage au sort dans son dispositif de constituante est particulièrement significative. Cela démontre qu'une nouvelle constitution ne pourrait pas être uniquement élaborée par des acteurs politiques professionnels, par des représentants, etc. mais qu'elle devrait impliquer les citoyens.

Ces différents points vont au-delà de simples gadgets communicationnels. Dans le cas où Benoit Hamon ou Jean-Luc Mélenchon seraient élus on les imagine peu renoncer à leurs mesures phares.

Décider ensemble : Si l'on rentre dans le détail des propositions, y en a-t-il en matière de gouvernance qui vous semblent particulièrement ressortir dans cette campagne ?

Loïc Blondiaux : Compte tenu des différents engagements de chaque candidat, il me semble, qu'à l'exception de François Fillon, on observe que l'instauration d'une dose de proportionnelle aux législatives fait quasiment consensus.

C'est aussi le cas pour la composition du Parlement puisque quasiment tous les candidats proposent une réduction du nombre de parlementaires dans des proportions parfois conséquentes.

La moralisation de la vie politique et les questions de transparence font aussi partie des sujets traités par de nombreux candidats.

Enfin, en lien notamment avec les affaires parues dans la presse, il y a une plus forte présence des thématiques institutionnelles et plus précisément participatives dans le débat.

Décider ensemble : Emmanuel Macron propose que le Président rende des comptes devant l'Assemblée pour justifier son activité, ou encore que le Parlement rende compte de ses activités aux citoyens à travers différents dispositifs. Est-ce qu'on peut considérer comme nouveau le fait que des candidats essayent d'instaurer des processus à travers lesquels les élus rendraient compte de l'activité menée ?

Loïc Blondiaux : L'origine de certaines propositions est quelques fois liée à l'intervention d'un individu ou d'un groupe d'acteurs : on ne peut pas en déduire une philosophie politique profonde. On voit bien, me semble-t-il, que Macron est le candidat paradoxal et ambivalent : il y a chez lui des éléments traditionnels de leadership charismatique, presque autoritaire, et en même temps il développe une certaine modernité dans son approche, qui correspond bien à son positionnement général. Des dispositifs comme ceux-là, ou comme l'utilisation du numérique, correspondent à son image de relative modernité. De plus, quoi qu'il arrive, s'il est élu, Emmanuel Macron devra faire avec le Parlement. Il sait qu'il devra avoir une approche différente des relations entre l'exécutif et le législatif : cette idée d'un message au Parlement correspond à ses propositions de majorité d'idées ou de contrat de mandature.

Décider ensemble : On retrouve dans beaucoup de programmes des candidats la volonté de réformer l'Assemblée nationale, mais aussi, chez Benoît Hamon par exemple, l'idée plus poussée de modifier le Sénat, notamment dans sa composition. Est-ce qu'une telle mesure est envisageable dans le cadre politique actuel ?

Loïc Blondiaux : Avec cette question, on revient à la fameuse discussion qui fait le bonheur des constitutionnalistes : la modification de la Constitution par l'article 89 ou par l'article 11 ! Telles que les choses se présentent, le Sénat a un droit de veto sur toute réforme le concernant. Il faudrait, pour pouvoir utiliser l'article 11 et modifier le Sénat, « violer » la Constitution et s'exposer au risque d'une invalidation de la loi par le Conseil constitutionnel.

Dans sa forme actuelle, le Sénat est « indéboulonnable ». La seule perspective de changement de très grande ampleur passe par un référendum via l'article 11, directement à la suite de l'élection présidentielle pour que la légitimité conférée par l'élection permette au Président de bousculer la Constitution, en quelque sorte. Il s'agirait de redonner la possibilité aux citoyens d'écrire la Constitution via l'élection de la constituante ou par d'autres dispositifs, comme on l'avait proposé lors de notre travail avec de la Fondation Nicolas Hulot.

Mais il est vrai que modifier le Sénat est beaucoup plus facile à dire qu'à faire dans l'état actuel de notre Constitution !

Il est beaucoup plus facile de modifier son mode de scrutin par exemple. D'ailleurs, il est tout à fait étonnant qu'il n'ait pas été modifié jusqu'à présent. La seule clé d'explication à cela, c'est que ni le Parti socialiste ni les Républicains n'y trouvaient d'intérêt.

Décider ensemble : Peut-on s'attendre à un changement des pratiques pour la prochaine mandature, quel que soit le vainqueur de l'élection ?

Loïc Blondiaux : Oui c'est certain, sauf dans l'hypothèse où François Fillon élu obtient une majorité républicaine, ce qui n'est pas totalement exclu. Tous les autres cas compte-tenu du rapport de force électoral, de notre mode de scrutin, etc. conduiraient à un changement de pratiques, par exemple dans l'hypothèse d'une cohabitation.

Il y a trop d'inconnues à prendre en compte pour anticiper ce qui va se passer aux législatives. est telle que ce n'est même pas la peine d'essayer de le faire. Tout dépend de qui est président, du taux de participation aux législatives, du nombre de triangulaires ou de quadrangulaires. Cela dépend aussi des citoyens eux-mêmes et de ce qu'ils vont rechercher.

Il est peu probable, si Marine Le Pen est élue, qu'il y ait un raz-de-marée Front national aux législatives en raison des rapports de force, des circonscriptions.

Si Emmanuel Macron est Président, il sera lui aussi obligé de composer avec une majorité mixte. On entend souvent parler d'un retour à la 4e République : la situation cette fois peut vraiment y ressembler, avec un Président aux marges de manœuvres très limitées.

Ces différentes hypothèses mèneront de toute manière à un changement de pratiques qu'il sera intéressant de suivre.

L'élaboration des programmes

LA MARCHÉ D'EMMANUEL MACRON

Emmanuel Macron fait la promesse d'un mouvement pour refonder la France «par le bas» quand il lance «En Marche !» le 6 avril 2016.

Pour acter cette démarche, une opération de porte-à-porte, menée par les militants du mouvement, est conduite à travers toute la France. Le but, moins que convaincre les habitants de voter pour leur candidat, selon les marcheurs, est de récolter les doléances, les attentes ou les propositions des citoyens pour leur offrir un projet de société conforme à ce qu'ils souhaitent.

Cette consultation fait par la suite l'objet d'un diagnostic proposé par des experts : leurs analyses servent de fondation au programme d'Emmanuel Macron. En parallèle, les comités locaux organisent des ateliers thématiques pour permettre aux citoyens de venir débattre et enrichir les propositions faites au sein du mouvement.

LE CONSEIL CITOYEN DE BENOÎT HAMON

La création d'une plateforme collaborative a accompagnée la sortie du programme de Benoît Hamon. Sur celle-ci, les citoyens peuvent soumettre leurs propres propositions, commenter et voter pour celles des autres. Une synthèse de ces participations est présentée à un conseil citoyen, composé de 40 citoyens tirés au sort parmi des volontaires inscrits en ligne. Ce conseil se réunit le temps de trois week-end : leur objectif est de retravailler les propositions faites en ligne, d'en ajouter de nouvelles, construites pendant des ateliers et débats avec l'aide d'experts, pour alimenter le programme du candidat.

LA CONVENTION DE JEAN-LUC MÉLENCHON

Les citoyens ont eu la possibilité de poster des propositions sur le site du candidat pendant sept mois, notamment à partir du programme de 2012 *l'Humain d'abord*. Deux synthèses ont été publiées pour résumer les contributions puis, pendant deux mois, des auditions de personnalités, filmées et diffusées sur Internet, ont été organisées. Le travail collectif a ensuite été enrichi par toutes les organisations politiques, associatives ou syndicales souhaitant s'associer au mouvement. Cette étape a permis d'aboutir à une première version du programme, qui a été diffusée aux insoumis.es afin qu'ils votent sur les chapitres et choisissent les 10 mesures emblématiques. Une convention a été l'occasion pour les militants de s'approprier le programme et de l'approuver à plus de 90%.



NICOLAS DUPONT-AIGNAN



Professionalisation des élus

- Supprimer le cumul des rémunérations pour les élus ;
- Mettre en place un statut de l' élu : garantir une formation, un retour à l'emploi et une retraite pour les salariés du secteur privé qui veulent s'investir dans la vie publique et favoriser le renouvellement de la classe politique.



Transparence et moralisation

- Exiger pour tout candidat à un mandat électif un casier judiciaire vierge ;
- Placer sous mandat de dépôt systématique les élus condamnés à une peine de prison ferme ;
- Rémunérer les élus des assemblées en fonction de leur présence effective ;
- Supprimer la réserve parlementaire et réaffecter les crédits aux toutes petites communes.



Modification du rôle du Président, du Parlement et CESE

- Diminuer le nombre de parlementaires d'au moins 1/3 ;
- Introduire une dose de proportionnelle : sur les 400 députés, 100 seront élus à la proportionnelle ;
- Supprimer le Conseil économiques, social et environnemental ;
- Revenir au septennat pour le Président de la république.



Participation citoyenne

- Créer un référendum d'initiative populaire, dès lors qu'un projet est soutenu par 500 000 inscrits sur les listes électorales ;
- Recourir systématiquement au processus référendaire lorsque la modification de la Constitution, l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire sont concernées ;
- Prendre en compte le vote blanc dans les résultats des élections ;
- N'accorder le droit de vote qu'aux seules personnes disposant de la nationalité française ;
- Faciliter la participation des Français de l'étranger à toutes les élections.



MARINE LE PEN



Révision de la Constitution

- Organiser un référendum en vue de réviser la Constitution, conditionner toute révision future de la constitution à un référendum.



Modification du Parlement

- Abaisser le nombre de députés à 300 (contre 577 aujourd'hui) et le nombre de sénateurs à 200 (contre 348 aujourd'hui) ;

- Instaurer, à l'Assemblée nationale, la proportionnelle intégrale avec une prime majoritaire de 30 % des sièges pour la liste arrivée en tête et un seuil de 5 % des suffrages pour obtenir des élus.



Participation citoyenne

- Proposer un référendum sur l'appartenance de la France à l'Union européenne ;

- Créer un référendum d'initiative populaire, sur proposition d'au moins 500 000 électeurs.



Numérique, open data et protection des données

- Créer une charte à valeur constitutionnelle qui inclura la protection des données personnelles ;

- Garantir la liberté d'expression et les libertés numériques par leur inscription dans les libertés fondamentales protégées par la Constitution.



Questions internationales

- Quitter le commandement militaire intégré de l'OTAN.



EMMANUEL MACRON



Moralisation et transparence de la vie politique

- Interdire pour les parlementaires d'exercer des activités de conseil parallèlement à leur mandat, pour mettre fin aux conflits d'intérêt ;
- Interdire toute embauche par un élu ou un ministre d'un membre de sa famille ;
- Interdire pour tous les détenteurs d'un casier judiciaire (niveau B2) de se présenter à une élection ;
- Instaurer la présentation, par le président de la République, de son bilan national et européen une fois par an devant le Congrès.



Professionalisation des élus

- Interdire le cumul de plus de trois mandats identiques successifs.

Modification du Parlement



- Réduire d'environ un tiers le nombre de députés et de sénateurs ;
- Faire de la procédure d'urgence la procédure par défaut d'examen des textes législatifs afin d'accélérer le travail parlementaire ;
- Rénover le fonctionnement parlementaire : limiter le nombre de mois pendant lesquels le Parlement légifère et réserver plus de temps à l'évaluation et au contrôle de l'action du gouvernement, en s'appuyant sur les travaux de la Cour des comptes ;
- Demander aux parlementaires de mettre en place des dispositifs innovants d'évaluation du travail parlementaire et législatif (jurys citoyens, compte-rendus de mandat via les réseaux sociaux, etc.).



Participation citoyenne

- Encourager les communes à développer les budgets participatifs, c'est-à-dire à consulter directement les citoyens sur l'utilisation de l'argent public ;
- Mettre en place des conventions citoyennes dans toute l'Europe dès la fin de l'année 2017 pour redonner un sens au projet européen. Ces conventions aboutiront à un projet qui sera ensuite adopté par tous les pays qui le souhaitent. Aucun État membre n'aura le pouvoir de bloquer cette nouvelle étape.



Dialogue social

- Redéfinir le dialogue social : les horaires effectifs ou l'organisation du travail seront définis par accord majoritaire ou par référendum d'entreprise sur la base d'un accord.



Numérique, open data et protection des données

- Création d'une banque de données numériques : les administrations chargées d'autoriser des activités (l'ouverture d'un hôtel, ou l'obtention d'une licence de chauffeur privé, etc.) devront mettre à disposition leurs données.



BENOÎT HAMON



Nouvelle Constitution

- Mise en place d'une conférence pour une 6^e République, pour travailler à l'élaboration d'une nouvelle constitution. Cette conférence sera composée de trois collèges : parlementaires, citoyens tirés au sort et « sages » reconnus pour leurs compétences. Le projet de Constitution sera soumis aux français par référendum ;



Moralisation et transparence de la vie politique

- Moderniser le Conseil constitutionnel : renforcer sa transparence en publiant les débats ;
- Mettre en place le contrôle parlementaire des nominations présidentielles.



Professionnalisation des élus

- Limiter le cumul des mandats dans le temps : 3 mandats identiques consécutifs au maximum ;



Modification du rôle du Président et du Parlement

- Instaurer un septennat unique du Président de la République.
- Réformer le Sénat : introduction d'un collège citoyen, un collège des territoires avec des élus et un collège des forces vives avec des représentants de la société civile ;
- Moderniser les commissions parlementaires ;
- Supprimer l'article 40 de la Constitution qui empêche le Parlement de proposer toute dépense supplémentaire lors de l'examen du budget ou d'un texte de loi ;
- Supprimer l'article 16 de la Constitution qui permet au Président de s'arroger les pleins pouvoirs en cas de crise majeure ;
- Introduire une dose de proportionnelle dans l'élection des députés.



Participation citoyenne

- Inscrire un 49.3 citoyen dans la Constitution : permettre à 1% du corps électoral d'imposer au Parlement d'examiner une proposition de loi proposée par les citoyens (droit d'initiative citoyenne), de suspendre l'application d'une loi adoptée par le Parlement, jusqu'à un an après sa promulgation, pour que celle-ci soit soumise à référendum (référendum d'initiative citoyenne) ;
- Permettre aux citoyens d'écrire la loi de manière collaborative par les « amendements citoyens » ;
- Permettre aux citoyens de participer à la répartition du budget de l'État, jusqu'à 5 milliards d'euros ;
- Reconnaître le vote blanc ;
- Accorder le droit de vote aux étrangers pour les élections locales ;
- Lancer une grande conférence écologie-prévention-santé : élaborer des conférences de consensus lorsqu'est établie l'existence d'un lourd impact écologique d'un grand projet d'investissement local ou national. Elles regrouperont des citoyens sélectionnés selon une structuration équilibrée et représentative de la population française.



Dialogue social

- Renforcer le dialogue social en permettant aux salariés de représenter la moitié des membres votants des conseils d'administration des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).



Numérique, open data et protection des données

- Garantir un meilleur accès aux données publiques ;
- Mener une politique d'open data et de transparence des données publiques pour garantir un large accès du public aux données conservées et traitées par les administrations publiques ;
- Veiller à ce que ces données ne soient pas appropriées par les GAFAs.



NATHALIE ARTHAUD



Moralisation et transparence de la vie politique

- Révocation des élus à tout moment par les électeurs.



Professionalisation des élus

- Limiter les mandats électifs dans leur durée ;
- Limiter l'indemnisation des élus au niveau du salaire d'un travailleur qualifié.



Participation citoyenne

- Permettre à toute la population de participer directement à toutes les tâches administratives et de police et d'exercer un contrôle en permanence sur tous ceux qui effectuent ces tâches.



PHILIPPE POUTOU



Moralisation et transparence de la vie politique

- Interdiction du cumul des mandats et de plus de deux mandats consécutifs dans la même fonction ;
- Indemniser les élus au salaire moyen d'un ouvrier.



Modification du rôle du Président et du Parlement

- Suppression de la présidence de la République et de ses pouvoirs ;
- Suppression du Sénat ;
- Proportionnelle intégrale.



Participation citoyenne

- Droit de vote à toutes les élections pour les résidents étrangers.



JACQUES CHEMINADE



Professionalisation des élus

- Instaurer un mandat parlementaire unique, avec interdiction absolue du cumul des mandats et, en principe, avec l'exercice de toute activité professionnelle rémunérée ;
- Créer un statut de l'élu qui doit lui garantir la reprise de son activité professionnelle (ou une compensation significative si cela s'avère impossible) à l'issue de son mandat.



Modification du rôle présidentiel, du Parlement et du Conseil constitutionnel

- Revenir à un septennat présidentiel non renouvelable ;
- Instaurer l'élection à la proportionnelle sur une liste nationale pour une minorité de députés, 25 % (c'est-à-dire 100 sur les 400 élus au scrutin uninominal à deux tours) ;
- Renouveler le Sénat : il sera pour moitié élu par le collège actuel et pour moitié composé de membres de droit : présidents de régions, maires de grandes villes et communautés de communes, représentants élus de la vie économique et sociale ;
- Réformer le Conseil constitutionnel, ses membres ne devant plus être nommés par des politiques, mais sur des listes présentées par le Conseil supérieur de la magistrature au Parlement ;
- Réduire le nombre de députés à 400.



Participation citoyenne

- Tirer une assemblée de 500 citoyens au sort pour réfléchir, assistée d'experts, au recours aux technologies du futur ;
- Geler le vote électronique.



JEAN LASSALLE



Moralisation et transparence de la vie politique

- Publier sous forme accessible tous jugements et décisions d'autorités publiques, anonymisés ;
- Exiger un casier vierge pour toute candidature ;
- Abolir la Cour de Justice de la République : justice ordinaire pour les ministres ;
- Exiger un casier vierge pour tout ministre ;
- Rendre les ministres directement responsables devant le Parlement ;
- Présenter chaque mois au Parlement un bilan de l'action gouvernementale.



Professionalisation des élus

- Aligner les régimes sociaux des parlementaires (chômage, retraite) sur le droit commun.

Modification des rôles du Président et du Parlement

- Élire à la proportionnelle une partie de l'Assemblée (10% des députés) ;
- Voter simultanément à la présidentielle et aux législatives ;
- Abolir la réserve parlementaire (130M€).



Participation citoyenne

- Reconnaître le vote blanc ;
- Obliger le Parlement à se saisir d'une proposition de loi signée par 500 000 citoyens ;
- Obliger les assemblées locales à se saisir d'une proposition de décision signée par 10% de leurs citoyens (ou 100000) ;
- Autoriser les référendums d'initiative populaire ou « votations » (- 50 M€) ;
- Faire place dans le débat législatif aux citoyens qui veulent y participer, aux représentants des territoires ;
- Ouvrir un débat national sur les énergies (- 5M€).





JEAN-LUC MÉLENCHON



Nouvelle constitution

- Convoquer un référendum pour engager le processus constituant qui déterminera la composition de l'Assemblée constituante, le mode de scrutin, la parité et le tirage au sort, les modalités de délibération et l'association des citoyens aux travaux ;
- Ne pas autoriser les parlementaires des anciennes assemblées à siéger à l'Assemblée constituante. Les délégués de l'Assemblée constituante ne pourront se présenter aux élections suivantes ;
- Soumettre le projet de constitution à un référendum d'approbation.



Professionnalisation des élus

- Rendre effectif le principe du non-cumul des mandats, y compris dans le temps ;
- Démocratiser l'accès aux responsabilités politiques en permettant à chacun de prendre un congé républicain, sans risque pour son emploi ou ses droits quels qu'ils soient, en vue de se présenter à des élections.



Moralisation et transparence de la vie politique

- Rendre inéligible à vie toute personne condamnée pour corruption ;
- Interdire l'entrée des lobbyistes dans l'enceinte du Parlement et les cadeaux faits aux parlementaires ;
- Durcir les règles contre les conflits d'intérêts, allonger les périodes d'interdiction d'exercer une fonction privée après avoir exercé une activité publique dans le même secteur ;
- Obliger les élus à rendre publique la déclaration de patrimoine transmise à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique ;
- Supprimer la réserve parlementaire.



Modification des rôles du Président, du Parlement et du CESE

- Instaurer un régime présidentiel stable dans lequel le gouvernement détient le pouvoir exécutif et est responsable devant le parlement ;
- Élire l'Assemblée nationale à la proportionnelle ;
- Supprimer le Sénat et le Conseil économique, social et environnemental et créer une Assemblée de l'intervention populaire et du long terme émettant un avis sur l'impact écologique et social des lois.



Participation citoyenne

- Fixer le droit de vote à 16 ans, instaurer le vote obligatoire et la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé ;
- Créer un droit de révoquer un élu en cours de mandat, par référendum, sur demande d'une partie du corps électoral
- Instaurer le référendum d'initiative citoyenne et le droit des citoyens de proposer une loi ;
- Rendre obligatoire le recours au référendum pour réviser la Constitution ou ratifier tout nouveau traité européen et garantir le respect de la décision populaire ;
- Reconnaître le droit de vote aux élections locales pour les résidents étrangers en situation régulière, comme en bénéficient déjà les ressortissants des pays de l'Union européenne.



FRANÇOIS ASSELINEAU



Moralisation et transparence de la vie politique

- Mettre en place l'inéligibilité à vie pour les élus condamnés ;
- Poser le principe de l'examen périodique des conflits d'intérêts et celui de l'inéligibilité à vie d'un responsable public n'ayant pas un casier judiciaire vierge.



Professionnalisation des élus

- Réformer le statut des élus ;
- Interdire le cumul des mandats ;
- Limiter à un seul renouvellement consécutif les mandats de parlementaires, conseillers départementaux, maires.



Modification du rôle du Président, de Parlement et du Conseil constitutionnel

- Démocratiser et professionnaliser le Conseil constitutionnel : composé exclusivement de 16 magistrats professionnels, élus par les parlementaires pour une période non renouvelable de 12 ans. Les possibilités de saisine seront élargies à des groupes d'élus locaux ou de citoyens français ;
- Supprimer la procédure du Congrès ;
- Mettre en place d'un quorum d'au moins 60% de présence à l'Assemblée nationale ;
- Réduire le nombre de députés de 577 à 500 ;
- Réduire le nombre de sénateurs de 348 à 101.



Participation citoyenne

- Reconnaître le vote blanc ;
- Soumettre toute réforme constitutionnelle à un référendum à la majorité des électeurs inscrits ;
- Instaurer des référendums d'initiative populaire ;
- Donner la parole au peuple sur la question de l'énergie en France et sur l'électricité nucléaire ;
- Faire valider aux Français les mesures de sobriété énergétique ;
- Proposer trois grands débats nationaux qui se concluront par trois référendums : sur la politique énergétique de la France, sur la dette publique, sur l'immigration.
- Entreprendre une grande réforme constitutionnelle soumise à référendum afin de rétablir les grands principes démocratiques et républicains.



Questions internationales

- Quitter l'Union européenne ;
- Quitter l'OTAN.



FRANÇOIS FILLON



Moralisation et transparence de la vie politique

- Instituer la transparence totale par la publication obligatoire des liens de parenté entre les parlementaires et les collaborateurs ;
- Généraliser le vote électronique pour chaque consultation ;
- Obliger les fonctionnaires à démissionner s'ils sont élus.



Professionnalisation des élus

- Conserver la loi sur le non cumul des mandats.



Participation citoyenne

- Proposer aux Français par référendum, une réduction du nombre de parlementaires, à environ 400 députés et 200 sénateurs.



Dialogue social

- Créer un référendum d'entreprise qui peut être utilisé en cas de blocage du dialogue social.



Numérique, open data et protection

- Créer un poste de Haut Commissaire à la Transformation numérique, rattaché directement au Premier ministre, couvrant Numérique et Achats ;
- Instaurer des services publics de l'open data ;
- Cibler l'action publique sur des axes prioritaires dans le domaine de la justice (dispositif de conciliation et de médiation en ligne) ;
- Renforcer la littératie numérique dans la formation des cadres administrateurs de la fonction publique d'Etat et territoriale (exemple : ENA, IRA, CNFPT) ;
- Mettre l'open data au service de l'action publique et centraliser les services en ligne de l'e-administration pour améliorer le service rendu au citoyen ;
- Mettre en place sous forme de « One stop service » un nombre limité de plateformes numériques regroupant des services publics, ce qui permettrait à l'utilisateur de gérer un dossier administratif personnalisé sur un même site ;
- Moderniser les outils de consultation du public en passant résolument à l'âge digital pour consulter les citoyens.



Administration

- Associer directement les agents publics à la réflexion sur l'administration de demain et la modernisation au plus près des services, en s'appuyant sur la révolution numérique.

CONTACT

Décider ensemble, diffuser la culture de la participation

contact@deciderensemble.com



[deciderensemble](#)

01 48 42 05 00



www.deciderensemble.com

128, rue vieille du temple - 75003 Paris